

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-trois, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents** : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne, M. DUCH Jean-François (Adjoints), M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, Mme CROSNIER Céline, Mme DI LUCA Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku

**Absents excusés** : Mme GOULIART Nathalie,

**Secrétaire de Séance** : Mme GILBERT Anne

.....  
***ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR  
L'ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE***

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu l'arrêté inter préfectoral n° BCLEAR/2023/695 du 02/10/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Bertranges,  
Vu la délibération du 21 septembre 2023 de la Communauté de Communes les Bertranges portant constitution d'un groupement de commande pour l'élaboration des cartes communales,  
Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, ce qui permet de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels,  
Considérant que lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres du groupement,  
Considérant que la communauté de communes est désormais habilitée, par ses statuts, à mener les procédures pour le compte de ses membres,

Date de convocation	19/102023
Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers présents	9
Nombre de votants	9

**Numéro de la délibération**

2023-31

**Objet de la Délibération :**  
**Adhésion groupement de commande pour l'élaboration d'une carte communale**

Considérant l'intérêt pour la commune d'élaborer une carte communale permettant de maîtriser l'urbanisation future pour préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer au groupement de commande pour l'élaboration d'une carte communale, constitué par la Communauté de Communes Les Bertranges,
- de désigner la communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- de désigner Monsieur le Maire pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement avec voix délibérative
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive (en cours de rédaction) et tout document utile dans ce cadre

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

La secrétaire de séance,  
GILBERT Anne



Le Maire,  
Jean-Louis ROUEZ



SOUS-PREFECTURE  
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le 16 NOV. 2023

au contrôle de légalité